



*Municipalité  
de Saint-Léonard*



NOVEMBRE 2003

# BUDGET 2004

## Convocation à l'Assemblée Primaire

Les citoyennes et citoyens de Saint-Léonard sont convoqués le

lundi 1<sup>er</sup> décembre 2003, à 20h00,  
à la salle communale du Home "Le Carillon".

### Ordre du jour :

- I. Budget 2004*
- II. Modifications du règlement de l'eau et de ses taxes : décision*
- VI. Divers*
- VII. Lecture du procès-verbal*

L'Administration Communale

N.B. : règlements à votre disposition au secrétariat communal

# Budget récapitulatif de clôture

## Année 2004

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	
	Budget 04	Comptes 02	Budget 04	Comptes 02	
Administration générale	1'042'000.00	1'021'307.15	307'500.00	321'410.60	25'000.00
Sécurité publique	129'500.00	117'470.50	68'000.00	63'607.50	36'700.00
Enseignement et formation	917'000.00	925'066.65	33'000.00	34'164.15	30'000.00
Culte - Culture - Loisirs	295'900.00	328'879.65	81'000.00	74'058.20	
Santé	95'000.00	202'031.45	0.00	0.00	
Prévoyance sociale	360'000.00	364'732.30	21'000.00	16'874.10	
Trafic	346'000.00	322'421.85	5'000.00	3'836.10	340'000.00
Protection et aménagement du territoire	405'000.00	551'066.80	46'000.00	55'743.90	
Eau potable - Egoûts (financement spécial)	341'000.00	370'316.05	431'000.00	462'742.00	50'000.00
Services économiques	83'000.00	81'613.30	277'000.00	243'462.05	30'000.00
Finances et impôts	477'000.00	548'892.40	4'080'000.00	4'040'318.40	
Enlèvement et traitement des ordures (financement spécial)	286'000.00	279'993.80	305'000.00	299'993.80	
	4'777'400.00	5'113'791.90	5'654'500.00	5'616'210.80	30'000.00
Marge d'autofinancement	877'100.00	502'418.90			
Investissements nets					451'700.00
	5'654'500.00	5'616'210.80	5'654'500.00	5'616'210.80	481'700.00
Investissements nets					451'700.00
Marge d'autofinancement	877'100.00	743'108.35	877'100.00	502'418.90	877'100.00
Amortissements comptables					
Recours à l'emprunt					
+/- fortune		-240'689.45			-425'400.00
	877'100.00	502'418.90	877'100.00	502'418.90	451'700.00

# Budget 2004

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

<b>I. Administration générale</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Autorités	110'000.00	
Commissions	12'000.00	
Bureau de vote et élections	6'000.00	
Salaires administration et services	350'000.00	
Salaires travaux publics	220'000.00	
Charges sociales	150'000.00	
Matériel de bureau et imprimé	20'000.00	
Mobilier et machines de bureau	10'000.00	
Entretien et maintenance machines de bureau	12'000.00	
Chauffage et éclairage	8'000.00	
Produits de nettoyage et d'entretien	3'000.00	
Entretien des immeubles	5'000.00	
Frais de représentations et réceptions	35'000.00	
Frais de déplacement	1'000.00	
Frais de port et ccp	20'000.00	
Frais de téléphone, radio et informatique	12'000.00	
Assurances bâtiments	30'000.00	
Assurances RC	10'000.00	
Assurances machines et véhicules	6'000.00	
Honoraires à des tiers	15'000.00	
Frais d'encaissement	7'000.00	
Emoluments cadastre		10'000.00
Emoluments contrôle des habitants		13'000.00
Emoluments administratifs		2'000.00
Contributions de tiers sur salaires		10'000.00
Allocations pertes de gains		40'000.00
Contribution de la Bourgeoisie		2'500.00
Personnel imputé		230'000.00
	<b>1'042'000.00</b>	<b>307'500.00</b>

## II. Sécurité publique

Chambre pupillaire et juge	7'000.00	
Traitement de l'officier d'Etat Civil	7'000.00	
Service du feu	15'000.00	
Charges sociales	3'000.00	
Frais de police	2'000.00	
Frais d'état civil	1'000.00	
Chauffage et éclairage	10'000.00	
Matériel de lutte contre incendie	15'000.00	
Matériel et frais protection civile	5'000.00	
Sécurité routière	18'000.00	
Entretien des bâtiments	5'000.00	
Assurance du corps des sapeurs-pompiers	500.00	
Conservation du cadastre et mensuration	30'000.00	
Contrôle des poids et mesures	1'000.00	
Cours de protection civile	8'000.00	
Centre de sécurité incendie Sion	2'000.00	
Patente et concessions		500.00
Patentes vente boissons alcoolisées		1'000.00
Patentes pour exploit. cafés-rest.		5'000.00
Patentes manifestations et jeux		2'000.00
Location PC		17'000.00
Taxes d'exemption du service du feu		30'000.00
Amendes de police		3'000.00
Stationnement de troupes		2'000.00
Subventions : services du feu		5'000.00
Subventions : protection civile		2'000.00
Subventions : cadastre		500.00

**129'500.00**

**68'000.00**

## III. Enseignement et formation

Personnel enseignant spécialisé	32'000.00
Conciergerie des écoles	37'000.00
Charges sociales	12'000.00
Fournitures et matériel pédagogique	40'000.00
Mobilier scolaire et entretien	15'000.00
Chauffage et éclairage	20'000.00
Produits de nettoyage et machines	6'000.00
Entretien des bâtiments	20'000.00
Frais de téléphone	2'000.00
Assurances des élèves	1'000.00
Transport des élèves	35'000.00
Activités scolaires	15'000.00
Promenade scolaire	2'000.00

Traitement du personnel enseignant primaire	437'000.00	
Traitement du personnel enseignant cycle	87'000.00	
Ecolage des cycles	130'000.00	
Ecolage enseignement spécialisé	20'000.00	
Frais apprentis	6'000.00	
Locations salle du Collège		6'000.00
Participation des parents aux livres scolaires		7'000.00
Subventions : transport des élèves		13'000.00
Subventions : professeur de chant		2'000.00
Subventions : mat. pédag. scol. et mobilier		5'000.00
	<b>917'000.00</b>	<b>33'000.00</b>

#### IV. Culte - Culture - Loisirs

Traitement - Desservance	100'000.00	
Charges sociales	25'000.00	
Chauffage et éclairage	20'000.00	
Entretien des bâtiments paroissiaux	20'000.00	
Location laiterie	2'400.00	
Fêtes religieuses	1'500.00	
Frais divers	2'000.00	
Contribution à l'Eglise réformée	2'500.00	
Frais de culte	25'000.00	
Subventions aux sociétés	20'000.00	
Subventions bibliothèque	2'500.00	
Subventions oeuvres d'utilité publique	20'000.00	
Subsides spéciaux aux sociétés	15'000.00	
Prestations aux sociétés	40'000.00	
Locations de salles		7'000.00
Location cure		12'000.00
Location couvert Beulet		6'000.00
Location Sonvillaz		1'000.00
Contributions de tiers sur salaires		55'000.00
	<b>295'900.00</b>	<b>81'000.00</b>

#### v. Santé

Etablissements hospitaliers	70'000.00
Frais dentaires scolaires	25'000.00
	<b>95'000.00</b>

## vi. Prévoyance sociale

Financement AVS - AI	75'000.00	
Prestations complémentaires	87'000.00	
Aide complémentaire cantonale	1'000.00	
Fonds cantonal pour l'emploi	28'000.00	
Centre médico-social régional	40'000.00	
Dons, cotisations aux institutions publiques	15'000.00	
Subventions aux institutions spécialisées	13'000.00	
Contributions aux personnes âgées	6'000.00	
Secours et assistance	50'000.00	
Aide à la famille	45'000.00	
Part communale sur finance agrégations bourgeoises		1'000.00
Subventions d'assistance et participations aux frais		20'000.00
	<b>360'000.00</b>	<b>21'000.00</b>

## vii. Trafic

Matériaux et outillage	6'000.00	
Eclairage public	50'000.00	
Entretien du réseau routier	25'000.00	
Frais de machines et véhicules	12'000.00	
Déblaiement neige et glace	20'000.00	
Balayage des rues	5'000.00	
Entretien routes classées	90'000.00	
Transports publics	20'000.00	
Personnel imputé	118'000.00	
Permis de fouilles		4'000.00
Subvention déblaiement des neiges		1'000.00
	<b>346'000.00</b>	<b>5'000.00</b>

## viii. Protection et aménagement du territoire

Annonces au bulletin officiel	4'000.00	
Entretien des places et parcs	50'000.00	
Entretien du cimetière	2'000.00	
Entretien de la Lienne	10'000.00	
Entretien des canaux	20'000.00	
Entretien du Rhône	10'000.00	
Frais inhumation et incinération	3'000.00	
Personnel imputé	50'000.00	
Service communal "eau et égouts"	181'000.00	
Service communal "déchets"	75'000.00	
Taxes autorisations de construire		10'000.00
Taxes cimetière		5'000.00

Subventions : entretien de la Lienne		8'000.00
Subventions : entretien des canaux		13'000.00
Subventions : entretien du Rhône		10'000.00
	<b>405'000.00</b>	<b>46'000.00</b>

## ix. Eau potable - Egouts (financement spécial)

Electricité du réseau d'égouts	7'000.00	
Electricité du réseau d'eau potable	35'000.00	
Entretien des immeubles	2'000.00	
Entretien du pompage	10'000.00	
Entretien du réseau d'eau potable	30'000.00	
Entretien des canalisations	30'000.00	
Traitement des eaux usées	110'000.00	
Personnel imputé	37'000.00	
Intérêts passifs imputés	80'000.00	
Taxes de fourniture eau potable		250'000.00
Contrib. communale "eau et égouts"		181'000.00
	<u>341'000.00</u>	<u>431'000.00</u>
Amortissements	90'000.00	
	<b>431'000.00</b>	<b>431'000.00</b>

## x. Services économiques

Salaires viticoles	60'000.00	
Inspection du bétail	1'000.00	
Charges sociales	6'000.00	
Frais d'exploitation des domaines	10'000.00	
Entretien bisses et réseaux irrigation	5'000.00	
Fonds correction cours d'eau	1'000.00	
Subventions agricoles et viticoles		
Redevances Lienne SA		50'000.00
Energie gratuite Lienne SA		45'000.00
Redevances électriques ESR SA		45'000.00
Produit des domaines - viticulture		80'000.00
Produit des domaines - arboriculture		6'000.00
Divers produits du patrimoine		500.00
Vente eau irrigation		500.00
Produit Mangold		40'000.00
Locations diverses		10'000.00
	<b>83'000.00</b>	<b>277'000.00</b>

## XI. Finances et impôts

Pertes sur débiteurs	36'000.00	
Remises sur débiteurs	4'000.00	
Impôts et redevances	10'000.00	
Escomptes accordés sur débiteurs	15'000.00	
Intérêts et frais de la dette à court terme	10'000.00	
Intérêts et frais de la dette à moyen et long terme	340'000.00	
Fonds péréquation intercommunale	38'000.00	
Impôt sur immeubles bâtis	20'000.00	
Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'000.00	
Impôt revenu personnes physiques		3'200'000.00
Impôt fortune personnes physiques		375'000.00
Impôt retenu à la source		40'000.00
Impôt personnel		11'000.00
Impôt sur immeubles bâtis		8'000.00
Impôt sur le bénéfice des sociétés		80'000.00
Impôt sur le capital des sociétés		40'000.00
Impôt foncier personnes physiques		120'000.00
Impôt foncier personnes morales		40'000.00
Impôt sur les gains immobiliers		10'000.00
Impôt sur les successions et donations		10'000.00
Impôts sur les gains de loterie		10'000.00
Impôt sur les chiens		9'000.00
Intérêts des placements		6'000.00
Intérêts et frais de retard récupérés		30'000.00
Intérêts passifs imputés		91'000.00
	<b>477'000.00</b>	<b>4'080'000.00</b>

## XII. Enlèvement et traitement des ordures (financement spécial)

Frais de la décharge	55'000.00	
Enlèvement des déchets	55'000.00	
Traitement des déchets	140'000.00	
Personnel imputé	25'000.00	
Intérêts passifs imputés	11'000.00	
Taxe annuelle sur les déchets		230'000.00
Contrib. communale "déchets"		75'000.00
	<hr/>	<hr/>
	286'000.00	305'000.00
Amortissements	19'000.00	
	<b>305'000.00</b>	<b>305'000.00</b>



# INVESTISSEMENTS

Matériel informatique	25'000.00	
Mensuration fédérale	36'700.00	
Bâtiment scolaire	30'000.00	
Route Eglise	180'000.00	
Pont Rue du Canal	50'000.00	
Véhicule communal	30'000.00	
Travaux divers	80'000.00	
Réseau d'eau potable	20'000.00	
Réseau d'égouts	30'000.00	
Taxes de raccordement		30'000.00
	<hr/>	<hr/>
	481'700.00	30'000.00
Investissements nets		451'700.00
	<b>481'700.00</b>	<b>481'700.00</b>

# INFORMATIONS DIVERSES

## Mérite léonardin

Il consiste à récompenser toute personne ou groupement qui se distingue dans le domaine du sport, de l'art et de la culture. Un formulaire officiel est à la disposition du public auprès du secrétariat communal où il doit être remis avant le 31 janvier de l'année suivante.

## Manifestations locales

Nous prions les sociétés de bien vouloir informer systématiquement le secrétariat communal pour toutes les manifestations organisées afin de tenir à jour ce calendrier.

## Déblaiement des neiges - Stationnement

Nous attirons l'attention des automobilistes sur l'art. 20 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière du 30 novembre 1962 :

*« Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement au bord des routes afin de ne pas gêner le déblaiement des neiges ».*

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués et emmenés à la fourrière, ceci à la charge du propriétaire.

## Déchets - Branches - Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public;
- les branches coupées ou les sarments seront amenés à la décharge contrôlée. Néanmoins, les agriculteurs professionnels broyeront leurs déchets sur place, afin de ménager les finances communales.

## Routes - Circulation

Nous vous informons que durant la période de gel, les poids lourds ne doivent pas emprunter les routes de campagne. En cas de non-observation de cette interdiction, les éventuels dommages seront à la charge de l'entreprise de transport concernée ou du maître de l'ouvrage.

Nous rappelons à la population qu'il est interdit de laisser tout véhicule automobile dépourvu de plaques de contrôle sur le domaine public ou privé si le fond n'est pas en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné, etc...).

Nous prions les agriculteurs de procéder systématiquement au nettoyage des routes, ce particulièrement dans la zone à bâtir, afin de donner à notre localité, une image propre et accueillante.

*En application de l'ordonnance du 28 septembre 2001 sur les zones 30 et les zones de rencontre, la signalisation fixe mentionnant les zones 40 ainsi que les rues résidentielles seront adaptées en zone 30 ou de rencontre, à partir du 31.12.2003.*

## Compteur d'eau

Ce relevé sera effectué comme les autres années. Nous prions la population de remplir la carte de manière complète et précise et de nous la retourner dans les plus brefs délais.

## Moloks

Seules les ordures ménagères en **sacs fermés** sont autorisées et tout dépôt extérieur est strictement interdit.

## Décharge

Durant la période du 1er octobre au 31 mars, la décharge est ouverte les lundis et mercredis de 16h00 à 17h00 et les samedis de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. D'autre part, selon l'article 2 du règlement communal sur le ramassage et le traitement des ordures : **« les entreprises artisanales et industrielles doivent assurer elles-mêmes le transport de leurs déchets à l'usine et se conformer au règlement d'exploitation de l'UTO. »**

## 144 - Secours valaisan

Accidents - Maladie - Urgences - Détresse : un seul numéro le 144.

## Site Internet

Pour toutes informations utiles, tapez [www.st-leonard.ch](http://www.st-leonard.ch) et notre adresse E-Mail : [admin.stleo@st-leonard.ch](mailto:admin.stleo@st-leonard.ch)